

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 27 Août

## LA LOI SUR LES VINS

Il y a quelques jours, le *Journal officiel* publiait la nouvelle loi sur les vins, votée par la Chambre avant la fin de sa législature. Cette loi, inspirée par l'esprit de justice et d'équité, interdit de mettre en vente, sous la dénomination de vin, un produit autre que celui de la fermentation de raisins frais.

Les marchands de vin qui, paraît-il, ne veulent pas admettre que la loi est faite pour tout le monde et qui se considèrent volontiers comme formant une caste à part, une caste privilégiée, jettent les hauts cris et réclament le droit au mouillage. On sait ce que cela veut dire. Le droit au mouillage n'est pas autre chose que le droit de vendre aux clients de l'eau rougie pour du vin.

Voilà, il faut l'avouer, une revendication étrange et l'on aurait lieu d'être étonné quelle ait pu être formulée, si l'on ne savait que certains industriels nous ont parfois l'audace jusqu'à l'impudence.

C'est ainsi que l'on voit chaque jour les falsificateurs de denrées alimentaires se décerner un brevet d'honorabilité et prétendre que l'on porte atteinte à leur liberté et à leurs intérêts quand on cherche à empêcher leur odieux trafic; ces honnêtes industriels n'admettent pas que l'on puisse leur interdire d'empoisonner leurs concitoyens, en leur vendant de la freschine pour du vin et du vitriol pour de l'eau-de-vie.

Un certain nombre d'entre eux protestent contre l'article de la loi qui stipule que tous les produits autres que celui de la fermentation de raisins frais devront être mis en vente sous une dénomination spéciale destinée à empêcher la fraude, c'est-à-dire que le produit de la fermentation des raisins secs avec de l'eau ou avec du sucre devra être vendu et expédié sous la dénomination de « vin de raisins secs » ou de « vin de sucre ».

Les industriels en question trouvent cette clause monstrueuse : ce qui est monstrueux,

c'est que l'on ait toléré si longtemps l'état de choses actuel; c'est que l'on ait laissé vendre, jusqu'à ce jour sous le nom de vin, des mélanges qui sont de véritables poisons.

Est-ce que la falsification des vins ne constitue pas un véritable délit? Est-ce que la loi doit tolérer qu'il soit loisible à des individus sans conscience d'empoisonner leurs semblables en leur vendant pour du vin une boisson immonde, où il n'entre pas un grain de raisin?

Le falsificateur est plus coupable que le voleur, car au vol il ajoute l'empoisonnement. Et cependant quand ces coquins sont traduits devant la justice, ils en sont ordinairement quittes pour une peine légère; on l'a bien vu par le récent procès de Bourges, où un fournisseur de l'armée qui avait mis en péril la santé, la vie de 225 hommes, en livrant de la viande corrompue, n'a été condamné qu'à 15 jours de prison.

Les marchands de vin ont tort de se plaindre, car de ce que l'on ait fait preuve jusqu'à ce jour à leur égard d'une indulgence aussi excessive qu'injustifiée, il ne s'en suit pas que l'on doive persévérer dans cette voie et tolérer indéfiniment des abus qui ont pour conséquence de porter atteinte à la santé publique.

Ils prétendent qu'il leur est impossible de distinguer le vin naturel du vin frelaté. Cette raison n'est pas sérieuse, car ils ont toujours un moyen de savoir à quoi s'en tenir sur ce point; c'est d'exiger de leurs fournisseurs en gros qu'ils spécifient nettement sur leur facture la composition de la marchandise vendue; ensuite, ils ont toujours la faculté de la soumettre à l'analyse et, si elle est falsifiée, d'exiger du vendeur des dommages-intérêts, s'il y a tromperie sur la qualité de la marchandise.

On voit que la nouvelle loi ne lèse en rien les droits ni les intérêts des marchands de vins et que au contraire elle les protège contre les fraudes des commerçants en gros chez lesquels ils s'approvisionnent. Leurs récriminations ne sont donc pas justifiées.

L'intérêt du consommateur et le souci de

la santé publique font un devoir au gouvernement de mettre un terme au trafic infâme des falsificateurs de denrées alimentaires qui prend chaque jour des proportions de plus en plus inquiétantes.

\*\*

## La Culture du Tabac

AU CONSEIL GÉNÉRAL

RAPPORT de M. Cocula, conseiller général de St-Germain

Messieurs,

La grave question du contingent de culture du tabac attribué au Lot, a justement occupé l'assemblée départementale pendant ces dernières années. Vous avez émis des vœux successifs et nombreux pour qu'il fut élevé; ils sont malheureusement restés tous à l'état purement platonique.

Enne de cet état de choses, votre Commission, Messieurs, s'est livrée à un examen sérieux des réclamations réitérées et incessantes des planteurs dont nous nous faisons l'écho, réclamations qui vont jusqu'à demander les explications de la résistance opposée à des doléances si légitimes.

Lorsqu'on regarde de près les objections de l'administration des tabacs, contenues principalement dans la lettre de M. le Directeur général en date du 3 novembre dernier, il est possible d'y trouver la trace d'une résistance excessive que nous avons le devoir impérieux de combattre.

Cette lettre dit en substance : Que si une augmentation partielle du contingent était accordée à l'un des départements en possession du privilège, ce ne pourrait être qu'au détriment des autres;

— Qu'une augmentation du contingent du Lot, producteur de tabac pour poudre, se justifierait encore moins que partout ailleurs, puisque la consommation du tabac à priser diminue d'année en année;

— Que la culture du tabac à fumer dans le Lot ne pourrait être autorisée qu'en prélevant une partie du contingent sur les départements producteurs de tabacs fins, ce qui provoquerait des protestations fondées;

— Que la juxtaposition des deux cultures serait une cause d'embarras et d'ennuis multiples en raison des mélanges accidentels ou intentionnels qui se produiraient dans les communes; qu'elle amènerait la dégénérescence des espèces;

paraît soupçonner :

Qu'il est doux de trouver dans un amant qu'on aime  
Un époux que l'on doit aimer.

» Est-ce que, par hasard, il y aurait quelque histoire là-dessous?

» Le roi était en velouté noir, avec la veste en satin paille. La reine, en point de France et jupe de toile d'argent, sans coiffes. Après la signature du contrat, l'on s'est rendu à la chapelle, où la musique particulière de Sa Majesté a exécuté un motet. M. de Condom a officié. Le P. La Chaise a admonesté les époux d'une façon fort attendrissante. On a remarqué la netteté avec laquelle le marié a répondu : *Oui*, aux questions d'usage. Le roi rayonnait : la reine aussi : M. d'Alaméda de même : un enchantement général. Je me suis demandé sous cape : Qui diantre trompe-t-on ici ?

» C'est ce que l'avenir nous apprendra.

» En attendant, après la collation, on est allé se promener en calèche, dans la forêt; Sa Majesté menait la reine et la mariée, ensemble côte à côte dans son petit *soufflet* attelé de deux chevaux au poil blanc truité de bai, ainsi qu'il conduisait jadis mesdames de la Vallière et de Montespan. C'est ce qui a donné lieu à des rapprochements. Toute la société suivait, attroupée selon sa fantaisie. Le marié recevait avec une félicité décente les compliments qu'on lui faisait. J'ignore de plus en plus si celui-ci est un pantin et qui en manœuvre les fils; mais j'estime qu'il faudra y regarder à deux fois avant de le lui venir dire de trop près.

» Au retour, on a dîné en grand couvert, et chacun s'est émerveillé de la manière dont se compor-

— Que les essais de culture de tabac à fumer dans certaines communes du Lot de 1873 à 1879 avaient démontré l'incapacité de nos terrains à produire des tabacs fins, légers et combustibles, tels que les réclame la fabrication des cigares et du scaferlati;

— Que l'éloignement des centres de production et la nécessité d'augmenter le personnel de surveillance, et par suite, les frais à la charge du trésor, aussi bien que la diminution des autorisations déjà accordées aux anciennes communes qui en résulteraient, s'oppose à l'admission à la culture des nouvelles communes qui sollicitent cette faveur.

Vous comprenez de suite, Messieurs, que la plupart, pour ne pas dire toutes ces objections tomberaient d'elles-mêmes si le contingent général de la France était augmenté. Et pour cela que faut-il faire? Diminuer simplement l'importation des tabacs étrangers : Mon Dieu, nous croyons bien que les voyages en Orient sont fort agréables et lucratifs, mais nous estimons qu'il serait bien plus intéressant de soulager les douleurs de l'agriculture française.

L'objection qui consiste à dire que le tabac à fumer ne réussirait pas dans le Lot, semble elle-même assez spécieuse, malgré les essais faits de 1873 à 1879, si l'on considère que les terrains des cantons nord-ouest du département ont une constitution absolument identique à ceux de la Dordogne, producteur de tabac à fumer, et qu'il en est de même pour ceux de la partie de la vallée de la Dordogne qui traverse le nord du département du Lot, identiques sur tous les points de son étendue quand à leur constitution.

Les mélanges des deux cultures ne seraient pas plus à redouter par ce fait qu'elles seraient délimitées par des cantons au lieu de l'être par des départements? Il en est de même en ce qui concerne la dégénérescence des espèces qui ne serait pas plus à craindre dans l'un que dans l'autre cas, les planteurs ayant trop d'intérêt à conserver leur culture dans le meilleur état possible. Il n'y a pas plus de barrières dans l'état actuel des cultures qu'il n'y en aurait en étendant celle du tabac à fumer sur notre territoire.

Quant aux frais résultant de l'augmentation du personnel de surveillance, il est facile de répondre qu'ils seraient largement compensés par les bénéfices qui résulteraient d'une culture plus étendue.

La démocratie rurale, Messieurs, souffre terriblement de la crise agricole qui l'étreint. Elle lutte stoïquement, avec un courage digne d'admiration, pour la vaincre, et fait les plus grands efforts pour payer l'impôt et répondre aux besoins les plus urgents de la vie. Ce ne sont pas des

te à table le chevalier de Locmaria. C'est sûrement un aussi gros mangeur que le roi. La Palatine, qui assaisonne encore les réflexions les plus salées de ses lourdes épices germaniques, affirmait que la même ménagère aurait du mal à contenter deux appétits aussi ogresques, et elle tirait cette conséquence : que la fonction de la nouvelle dame du Palais ne serait pas précisément une sinécure.

» L'après-dîner, il y a eu comédie et violons.

» C'est ce qui a duré jusqu'à minuit passé, et je m'en suis revenue chez moi comme les *félicissimè sposi* montaient en carrosse pour rentrer. C'est le soleil de midi qui a éclairé toute la première partie de cet imbroglie nuptial. La lune aura été témoin du reste. »

XXIV

A l'issue de ces différentes cérémonies, les deux nouveaux époux avaient été reconduits, dans un des carrosses du roi, à l'hôtel de Boislaurier, dont l'ami d'Aramis avait mis fort obligeamment le premier étage à leur disposition.

Aurore et Joël y étaient arrivés encore tout éblouis d'une journée si bien remplie et des diverses aventures à travers lesquelles ils allaient, tête baissée, depuis quelque temps.

Jugez s'ils avaient hâte de se trouver seuls pour se raconter l'un à l'autre ce qu'ils avaient fait et senti, chacun de leur côté, pendant leur séparation et pour essayer de s'expliquer les événements dont ils subissaient les résultats sans en connaître les raisons.

Par malheur, madame de Montausier avait tenu

78 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

### PREMIÈRE PARTIE

A la Recherche d'un Père

XXIII

C'est M. d'Alaméda qui a fourni le futur : un hobereau assez ignare — et ignorant — des îles bretonnes. On saura gré, cette fois, à Sa Majesté de ne pas *encornaillet* un homme de qualité.

» Avec celui-ci, on n'aura à redouter ni les algarades jalouses de M. de Montespan, ni l'appétit de places et de cordons de M. de Soubise. On le fera quelque chose aux armées, — *cornette*, a dit Brancas, — on l'éloignera, et il n'en sera plus question.

» M. l'ambassadeur d'Espagne s'est considérablement employé dans toute cette affaire. Il doit avoir ses raisons. C'est l'homme le plus poli et le plus caressant qui soit. Je suis persuadée, pour ma part, que s'il avait intérêt à se défaire de quelqu'un, il choisirait pour cela le moyen le plus doux. »

» A Saint-Germain, mardi 11 septembre.  
» Mon ange, tout est terminé. Le mariage de

mademoiselle de la Tremblaye avec le chevalier de Locmaria a eu lieu hier, dans la chapelle du château. Auparavant, l'on avait lu le contrat dans la galerie des Fêtes. Leurs Majestés l'ont signé. Les parents de l'épousée étaient représentés par madame de Montausier et par M. de Monglat; ceux de l'époux, par M. d'Alaméda et par madame de Montchevreuil, la femme grande, maigre et jaune du gouverneur de St-Germain.

» Tout ce qu'il y a de princes et de princesses, tous les courtisans, toutes les dames, enfin ce qui s'appelle la cour de France se trouvait réuni pour ce spectacle. On aurait dit qu'il s'agissait de l'union de quelque membre de la famille royale. Aussi savait-on ce que c'était que d'y avoir chaud. Mais que voulez-vous? La rage était d'être là *in ogni modo*.

» C'est le roi qui a fourni la dot sur sa cassette.

» La mariée portait le cadeau de la reine : des pendeloques de diamants, avec des poignons d'un grand prix pour fixer son voile et sa couronne. Elle était romanesquement belle, et parée, et contente. L'air modeste et fort entendu. On ne dira certainement pas d'elle ce que l'on a dit de la Fontange : qu'elle n'avait pas plus d'esprit qu'un petit chat.

» Le marié ferait un superbe gendarme. Il est jeune et bien en point. Tout le monde a été saisi de sa bonne mine et de son costume seyant. Pour ma part, je lui ai trouvé de l'honnêteté dans le regard.

» Ce qu'il y a de plaisant, c'est que tous deux ressemblent à des tourtereaux qui roucoulent. Monsieur dévore sa femme des yeux; madame



profits qu'elle réclame, mais bien le pain quotidien qui lui permettra d'attendre de meilleurs jours.

Un devoir sacré s'impose donc à ses représentants de tout ordre : celui de lui venir en aide. Au Conseil général du Lot d'insister auprès des pouvoirs publics pour que les plaintes et les prières de nos cultivateurs soient enfin entendues.

Nous n'ignorons pas que la tradition, les usages ou les coutumes, ont fermé divers services administratifs aux doléances de la démocratie; qu'il est difficile, même aux corps électifs, d'y pénétrer sans entendre crier à la profanation; que surtout les mœurs sociales et politiques semblent être restées stationnaires dans leur sein, malgré les progrès considérables accomplis autour d'elles.

Il ne nous appartient pas de rechercher quels sont les moyens à employer pour remédier à ces graves inconvénients. Notre rôle sera de protester de toutes nos forces jusqu'à ce que nos mandants aient reçu une part des satisfactions légitimes qu'ils attendent.

S'il est vrai que nos tabacs soient inférieurs de qualité aux tabacs de Turquie, de Grèce, de Hongrie et généralement étrangers ou exotiques, il est également vrai que le consommateur français, s'inspirant de son patriotisme, s'accommoderait de cet ennui, puisqu'il aurait pour conséquence le soulagement des populations si malheureuses de nos campagnes.

Votre commission insiste donc pour que le vœu si souvent renouvelé et qui vous est encore soumis, soit de nouveau présenté aux pouvoirs publics par les soins de nos honorables collègues, sénateurs du Lot, et vigoureusement défendu par eux.

## CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Une information que nous tenons de bonne source, nous permet d'affirmer que les élections générales auront lieu le 22 septembre.

### Les Droits de l'Homme

Hier au soir, à l'occasion de l'anniversaire de la Déclaration des « Droits de l'homme et du citoyen », l'Hôtel-de-Ville était brillamment illuminé.

C'est, en effet, le 26 août 1789 que les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, adoptèrent définitivement cette déclaration solennelle, qui consacre, dit un illustre historien, « les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme ».

Mais comme cette scène mémorable est aujourd'hui centenaire, il eut été profitable de la rappeler à ceux que l'on veut édifier, par l'histoire de la Révolution, autrement que par une illumination, car beaucoup de ceux qui en étaient les spectateurs étonnés, éblouis et charmés, ignoraient les motifs de ce luxe lumineux.

On eut été donc très sagement inspiré

à accompagner la nouvelle dame du Palais, afin de l'édifier sur les devoirs que lui imposaient ses fonctions.

— Votre service commençant demain, avait-elle déclaré à la jeune femme, il est urgent que vous soyez, dès la première, au château, d'où il ne vous est pas permis, du reste, de vous absenter sans une autorisation spéciale...

— Comment ! s'était exclamé le marié, défense de sortir du château...

— Certainement ; la reine peut se trouver indisposée et avoir besoin de soins immédiats...

— Hum ! avait toussé notre héros, m'est avis qu'en ce cas il serait beaucoup plus simple d'avoir un médecin sous la main...

— Le matin, avait continué la surintendante, vous assistez au lever de Sa Majesté; puis vous la suivez à la messe; au retour, vous déjeunez avec vos autres collègues, à moins que vous n'ayez l'honneur d'être admise à la table royale. Après le déjeuner, s'il fait beau, promenade; s'il fait mauvais conversation ou lecture dans les petits appartements. A moins que Sa Majesté, selon l'habitude espagnole, ne passe dans son boudoir pour se reposer une heure ou deux.

— Et pendant que la reine dort, fit vivement notre héros, on est libre de vaquer à...

— Pendant que la reine dort, on veille à ce que son sommeil ne soit pas interrompu...

— Ah !...

— Après la sieste, la toilette; après la toilette, le dîner; après le dîner, le jeu. Celui-ci dure jusqu'à minuit. Toute la maison de Leurs Majestés y assiste...

en aidant, par une conférence, les mémoires rebelles et en instruisant ceux qui ignorent; c'eût été une façon autrement profitable de les éclairer.

### Le Portrait gravé de Gambetta

M. Henri Lefort, le jeune président de la Société des aquafortistes français, vient de terminer le portrait gravé de Gambetta, que lui avait commandé M. Spuller, lors de son passage au ministère des beaux-arts. L'illustre orateur est représenté jusqu'à mi-corps, posé de trois quarts, dans une attitude simple et digne. Outre d'incontestables qualités d'art, cette eau forte possède le mérite d'être très ressemblante.

### Le rôle politique des instituteurs

M. Fallières, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, a adressé aux préfets la circulaire suivante :

« Paris, le 20 août 1889.

« Monsieur le préfet,

Vous allez recevoir le compte rendu analytique des séances du congrès international de l'enseignement primaire, qui vient de tenir ses assises à la Sorbonne.

« Je ne veux pas attendre cette publication pour vous faire connaître les principes d'ordre gouvernemental qui ont inspiré le langage que j'ai tenu, en cette circonstance, aux délégués du corps enseignant.

« En présidant la séance de clôture du congrès, j'ai essayé de rappeler, en quelques mots, ce que doit être l'instituteur dans notre démocratie. Notre législation lui assure aujourd'hui le degré d'indépendance qui lui est nécessaire pour remplir avec fruit et dignité la mission qui lui est confiée; mais elle ne le met pas, sous prétexte de neutralité, en dehors du pays et de ses institutions. Elle ne devait pas faire, elle n'a pas fait de lui un agent politique; mais elle ne lui commande pas une affectation d'indifférence systématique, qui serait la plus significative des manifestations contre la République elle-même.

« Une telle attitude de la part des instituteurs serait impossible à justifier. Sans doute, tout fonctionnaire de l'Etat doit s'enfermer dans la spécialité de sa fonction propre; mais chaque service public, loin de former un tout isolé, ne fait-il pas partie d'un même organisme, le gouvernement de la République, et n'est-il pas nécessaire qu'il en seconde, pour sa part, le bon fonctionnement? Dans une démocratie bien ordonnée, sous un gouvernement qui a souci de ses devoirs autant que de ses droits, ce serait un abus de demander à des fonctionnaires d'un ordre quelconque un mode de concours incompatible avec leurs attributions; mais c'en serait un autre et plus grave encore de leur laisser croire qu'ils peuvent afficher le dédain pour nos institutions, se retrancher dans une sorte de fausse impartialité professionnelle et revendiquer le droit de tenir publiquement la balance égale entre la République et ses ennemis.

« De tous les serviteurs de l'Etat, les éducateurs de la jeunesse seraient les derniers à qui l'on pût reconnaître un pareil droit: eux-mêmes s'étonneraient qu'après les avoir chargés de don-

— Et le lendemain ? questionna le Breton, pendant que deux camérites aidaient Aurore à enlever sa couronne et son voile.

— Le lendemain, on recommence : l'étiquette réglée par le roi étant la même pour tous les jours de l'année.

— Et combien, je vous prie, dure ce service ?

— Trois mois : les quartiers sont divisés par trimestres. Seulement, vous ne devez jamais vous éloigner de la cour, attendu qu'en cas d'une indisposition d'une dame vous pouvez, si vous êtes en faveur être désignée pour la remplacer...

— Ah ça ! maugré Joël entre cuir et chair, on redoute terriblement les maladies à la cour !...

— Maintenant, reprit la surintendante, pour les jours de grandes fêtes, de chasses, de cérémonies, de réceptions...

— Oh ! chère madame, interrompit le jeune homme d'un ton suppliant, si vous saviez combien je vous suis reconnaissant de la façon dont vous voulez bien faire l'éducation de ma femme... Mais si elle commence demain un service qui réclame tant d'assiduité... un service qui va me séparer d'elle pendant trois mois... un service pendant lequel je ne pourrai la voir qu'au château... ma foi ! vous comprenez que, ce soir... Il n'y a rien de plus naturel, n'est-ce pas, et vous ne vous offusquez pas, si, à près de deux heures du matin...

Madame de Montausier s'était retirée les lèvres pincées, comme il convient à une personne qui confine à la soixantaine. Les époux étaient restés

ner l'instruction civique, on les autorisât à démentir leurs leçons par leur exemple.

« Tous les fonctionnaires doivent concourir de concert à un même but : le bien de l'Etat et de la République. Les instituteurs ne se désintéresseront pas de cette fin supérieure. Je les connais trop pour en douter.

« Je vous prie de porter la présente circulaire à la connaissance des instituteurs de votre département.

« Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, A. FALLIÈRES. »

## CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 24 août 1889

M. Iscard demande de donner acte à M. le préfet du dépôt de plusieurs rapports et fait adopter différents chapitres du budget.

La répartition des fonds des chemins vicinaux est adoptée sur un rapport de M. Roques.

Le projet d'assistance publique (médecine gratuite) est également adopté.

Le conseil vote un crédit affecté à l'entretien des bibliothèques scolaires des communes. Ce crédit sera réparti entre les communes les plus pauvres.

Le crédit de 2,000 fr. demandé par M. le préfet, pour assistance des vieillards à domicile est maintenu après un échange d'observations entre M. le préfet, M. le président, M. Béral et M. Roques, rapporteur. Il est décidé que les communes contribueront à cette assistance proportionnellement à leur centime. M. le préfet est, en outre, invité à expérimenter le meilleur mode d'assistance et à présenter au Conseil un projet ferme qui sera étudié à la prochaine session.

Les budgets rectificatifs des dépenses et recettes et extraordinaire sont adoptés, de même qu'un vœu en faveur de la création d'un courrier de Figeac à Latronquièze.

Enfin, relativement à l'article 9 du sous-chapitre XI (frais d'étude pour arrêter les progrès du phylloxéra), le Conseil, sur la demande de M. le préfet et pour lui donner une plus grande force, l'autorise à distribuer gratuitement des plants américains.

La session est close.

### Le renvoi des réservistes

Les réservistes convoqués le 23 août pour leur période d'instruction seront renvoyés le 17 septembre au lieu du 21, ainsi qu'il avait été précédemment arrêté.

Les vingt-huit jours d'abord ramenés à vingt-cinq, descendront définitivement, cette année, à vingt et un jours seulement.

### Contributions indirectes

Voici le nom des élèves du département déclarés admissibles à la suite du concours général qui a eu lieu pour le service des contributions indirectes le 11 juillet 1889.

MM. Pierre Henri Balayé avec le n° 52; Jean Baptiste Lalo avec le n° 62; M. J. A. Alfred Andrieu avec le n° 76; Jean Couderc avec le n° 77; Jean Vergne avec le n° 106; Albert Cagnac avec le n° 109; Isidore Baptiste Bruel avec le n° 162; Louis Joseph Renoux avec le n°

seuls. Ils se livraient avec abandon aux douceurs de cette solitude à deux. Toutefois, notre héros si hardi à congédier l'austère surintendante, était maintenant tout timide et embarrassé. C'est à peine s'il osait parler :

— Qu'on est bien près de vous, ainsi, disait Aurore, et quelle ivresse que de me sentir désormais sous votre protection rassurante et chérie !

— Et moi, répondait le Breton, depuis mon enfance où, aux côtés de ma pauvre mère, j'étais heureux sans le savoir, je ne me rappelle pas, dans ma vie isolée, avoir eu un seul moment comparable à celui-ci ?

Ils demeurèrent muets pendant un instant, absorbés par une contemplation réciproque. Puis le fils de Porthos reprit :

— Vous êtes belle comme un ange Aurore !

La jeune femme repartit avec admiration :

— Quand je me souviens de ces deux fois où votre bras me défendit, vous m'apparaissez plus grand qu'un archange et plus vaillant qu'un héros !

Les fenêtres de l'appartement étaient ouvertes : au dehors, la nuit était calme, l'air pur, le firmament splendide. De vagues murmures traversaient par intervalle le vaste silence de la nuit endormie. Par intervalles aussi, le vent apportait des parfums doux et âcres, puisés dans le calice des fleurs des parterres ou cueillis à la cime des arbres de la forêt...

Ils étaient assis tout près l'un de l'autre, comme sur le banc de la berge des Célestins. Comme sur

178; François Bonheure avec le n° 253; Jean Sébal avec le n° 276.

### Arrestation

R... l'auteur présumé du vol accompli, cette semaine, chez madame veuve Course, dite Gar-marante, débitante rue de la Préfecture, a été arrêté dimanche à Bordeaux.

Il a été aussitôt dirigé sur Cahors, pour y être mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

### Vagabond

La police a mis en état d'arrestation le nommé Jean C... Agé de 63 ans, né à Vendôme (Loir-et-Cher) inculpé de vagabondage et mendicité. C... est un *roulant* dont le casier judiciaire est déjà passablement orné.

### Coups et blessures

L'immeuble qui porte la dénomination de *Maison Tremblante*, dans la rue Fénelon, vient d'être le théâtre d'une nouvelle querelle, féminine cette fois.

La semaine dernière c'était deux hommes qui en venaient aux mains. Hier au soir, lundi, c'était deux dames qui étaient aux prises, deux dames d'une société un peu spéciale et circonstance aggravante des artistes, — ce qui prouve que la musique n'adoucit pas toujours les mœurs.

Pour un motif des plus futiles à coup sûr, ces douces colombes, au lieu de se livrer au crépage du chignon traditionnel, ont voulu se distinguer, et c'est armée de deux instruments de table, un couteau et une fourchette, qu'elles se sont portées l'une vers l'autre.

Au bout de quelques instans de cette homérique lutte, une des deux combattantes s'est sentie grièvement blessée ailleurs que dans son amour propre; la fourchette de son adversaire lui avait profondément piqué le bras, le sang coulait en abondance.

La police est venue mettre le holà ! et a conduit au violon cette virtuose de Jolède (il paraît qu'elle est espagnole) qui joue mieux du couteau que du piano.

C'est égal, si cette série ne s'interrompt pas, ce sera aux voisins de la *Maison tremblante* à trembler pour leur sécurité.

### Accident mortel

Un malheureux accident s'est produit hier lundi, sur la route de Cahors à Gourdon.

Un individu conduisait sa charette chargée de meubles lorsque le baudet attelé au charriot s'emballa. Le conducteur sauta sur la route si malheureusement qu'il se tua sur le coup.

### PUY-L'ÉVÊQUE

Une réunion publique aura lieu à Puy-l'Évêque, dimanche prochain, 1<sup>er</sup> septembre, à 3 heures du soir, sous la présidence de M. Béral, sénateur du Lot. Dans cette réunion, M. le docteur Rey, candidat républicain à la députation, développera son programme politique.

A l'issue de la réunion, un banquet sera offert à M. Béral et à M. Rey, à 6 heures du soir. Prix : 3 fr. 50.

### LE BOULVÉ

Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs ouvraient l'étable du sieur Caumon, propriétaire au Boulvé, et lui volaient un troupeau composé de onze moutons.

Malgré les recherches les plus actives de la

ce banc encore, leurs mains se pressaient. Cette soirée, qui avait entendu échanger leurs aveux, leur revint en même temps à l'esprit à tous deux, — et, comme à ce souvenir la jeune femme frissonnait :

— Pourquoi trembler ? demanda Joël. Ici, nous n'avons à redouter ni la trahison, ni l'orage. Laissons donc nos âmes se détendre et se reposer dans la confiance...

— Oui, soupira Aurore, oublions les méchants. Cette heure délicieuse et unique, savourons-la sans trouble et sans crainte. Dieu nous le permet, qui a nos serments devant ses autels...

Par un gentil mouvement, elle posa sa tête sur l'épaule de son mari; ses paupières s'abaissèrent; ses cheveux effleurèrent les lèvres du Breton...

Celui-ci se leva, frissonnant, éperdu...

— Qu'y a-t-il ? questionna la jeune femme, en rouvrant ses yeux étonnés et languissants.

Il tomba tout pâle à genoux devant elle, et ses bras l'entourèrent :

— Il y a que je vous aime comme un fou ! s'écria-t-il du fond du cœur.

— Et moi aussi, je vous aime, et je suis votre femme, répondit-elle en se laissant aller à son étreinte.

En ce moment un pas éperonné sonna sur le pavé de la place. Un coup vigoureux fut frappé à l'huis extérieur de l'hôtel. Puis une voix forte prononça ces mots :

(A suivre.)



part du propriétaire et de ses voisins; on n'a pu découvrir encore les voleurs.

**ALBI**

M. Terral, rentier à Réalmont, vient de gagner le lot de 500,000 fr. au dernier tirage de Panama.

**CANAC**

Le 19 courant, un incendie attribué à des causes accidentelles a détruit une meule de blé appartenant au nommé Bramarie, Isidore, cultivateur à Caniac. Les pertes sont estimées 200 fr. Le propriétaire n'était pas assuré.

**GRAMAT**

Dans son audience de jeudi, le tribunal de Gourdon a condamné le nommé Rodon, à deux mois de prison, pour vol à la tire, commis à Gramat mardi dernier.

**VAYRAC**

Le 21 courant, la gendarmerie de Vayrac, a arrêté pour délit de vol et de vagabondage le sieur Combes, Pierre, âgé de 39 ans, sans profession, né à St-Julien-aux-Bois (Corrèze). Cet individu a été écroué à la prison de Gourdon.

**CATUS**

Dans la nuit du 19, une grange appartenant au sieur Jean Lagrèze, propriétaire à Francoules, a brûlé, ainsi que tout son contenu. Les pertes, évaluées à 1,200 fr., sont couvertes par une assurance.

**SABADEL**

Une grange située au Pech-de-Nody, appartenant au sieur A. Marcouly, forgeron, et habitée par la famille Cabessut, a été détruite par un incendie dans la journée du 20 août. Les pertes sont estimées à 700 fr. L'immeuble n'était pas assuré.

**LALBENQUE**

On a dérobé au sieur Alexandre Bonsquet, propriétaire à Lalbenque, la récolte entière de trois pruniers. L'auteur du vol est inconnu; une enquête est ouverte.

**MAUROUX**

Le sieur Pradié, facteur à Mauroux, en faisant sa tournée a trouvé, entre Lacapelle-Cabanac et Mauroux, une boîte contenant une montre en argent. En arrivant à Mauroux, le facteur a fait part à toutes les personnes présentes de sa trouvaille, disant que si quelqu'un la demandait il la tenait à sa disposition. Le soir même, le nommé Delrieu, propriétaire à Ferrières, qui avait perdu la montre, vint la réclamer. Le brave facteur n'a voulu accepter aucune récompense.

**PRAYSSAC**

La foire n'a pas été très importante à cause du manque d'humidité; les affaires sur les bœufs d'attelage ont été de peu d'importance et les cours avaient tendance à la baisse. Les moutons gras se vendaient de 60 à 70 cent. le kilo, poids vif. Les porcs gras, 40 et 43 fr. les 50 kilos. Les petits porcs n'étaient pas chers. Les poules, de 4 à 5 fr. 50 la paire. Les jeunes poulets, de 55 à 60 cent. la livre. Les canards, de 3 à 4 fr. la paire. Les lapins, de 20 à 25 cent. la livre. Les œufs, 55 cent. la douzaine. Le blé vieux, de 15 à 15 fr. 50 les 80 litres; le nouveau, de 15.50 à 15.75. Le maïs, de 10 à 11 fr. Les vesces, de 2,50 à 3 fr. le cinquième.

Un petit vol, commis au préjudice d'un marchand de lingerie, a été payé cher par la délinquante. A titre d'arrangement, on lui a fait donner 100 fr. au profit des pauvres de Prayssac.

**CASTELNAU**

Le sieur Pierre Sirech, âgé de 49 ans, propriétaire à Pern, était monté sur un sureau pour en récolter les baies, lorsque par suite d'un faux mouvement, il fut précipité à terre. Dans sa chute il s'est fait une grave blessure à la tête, et n'a pas tardé à rendre le dernier soupir.

**MONTCUQ**

F... de Montcuq, ouvrier tailleur à Masquières, près Tournon, s'amusait, samedi, dans un bois à ramasser des champignons lorsqu'il fut mordu au molet, par un chien qui fut reconnu être enragé. Les parents du jeune homme, l'ont aussitôt conduit à Montcuq. Nous apprenons, qu'après avoir subi un premier traitement de M. Fabre médecin de la localité, il va être, par le soins de la municipalité de Montcuq, envoyé à Paris, chez M. Pasteur.

**VARIÉTÉS**

**TRA DIVONA**

Pour nous dédommager du théâtre municipal qui persiste à tenir ses portes hermétiquement closes depuis un temps immémorial, un industriel qui est aussi un artiste, M. Gagnepain, a pensé qu'il gagnerait en effet son pain en installant sur nos allées le théâtre St-Antoine, la joie des parents et la tranquillité des enfants.

C'est par un amusement de ce genre que les parents paient les succès scolaires de leur progéniture, et Dieu sait si, quand le théâtre en est le prix, l'élève prend courage. C'est d'ailleurs, ainsi que l'annonce le régisseur parlant au public son langage artistique et forain, un spectacle tout à fait moral où, comme dans toutes les pièces des vrais théâtres, l'honnêteté vraie finit par être toujours récompensée.

Les acteurs, tout en étant en bois, sont la reproduction fidèle de leurs collègues en chair et en os, et si comme eux ils sont mus par des ficelles, au moins n'est-ce pas au figuré, ce qui est un hommage rendu par des pantins à la réalité.

Mais le spectacle est plus que moral, il est aussi artistique, sans qu'il apparaisse d'une manière trop éclatante, en ce sens qu'il développe le sentiment artistique des spectateurs; car ils doivent être rares ceux qui, en assistant aux supplices de St-Antoine et de son compagnon, ne se disent pas *in petto* que si leur caractère manque d'austérité pour jouer le rôle de St-Antoine, ils se sentent de magnifiques dispositions pour tenir avec succès le rôle de l'autre, qui pourrait être remplacé au pied levé en cas d'indisposition. Et si cet amour de l'art prend de trop grandes proportions chez nos concitoyens, on dira plus tard que Cahors était une cité qui jadis aux Romains résista et où l'art régnait et l'araignée aussi, dans le cerveau de quelques-uns de ses habitants.

Ceux du haut quartier de la ville ont célébré dimanche leur fête annuelle, mais pas à l'emplacement habituel. Par un sentiment dont la délicatesse n'échappera à personne, au lieu d'aller battre des entrechats devant le brave commandant Fouilhade qui lance son dernier regard à l'ennemi et sa dernière parole pour le salut de la France, les jeunes gens du quartier ont préféré porter sur un des coins de la place Thiers les flonflons de leur musique et l'entrain de leurs vingt ans.

Dans d'autres parties de la ville il y a eu aussi des *bottes* en quantité: place St-James, rue Portail-Alban et rue Jean-Vidal. Bientôt chaque maison fera la sienne et au lieu de *bottes* ce sera si petit, que cela s'appellera tout au plus des *bottines*.

« L'histoire des rois est le martyrologe des peuples » a dit un révolutionnaire célèbre. Si l'histoire des Saints est le martyrologe des mécréants, nous ne dirons rien de St-Barthélemy pour ne pas consommer notre propre supplice. L'histoire dit bien que ce jour-là est l'anniversaire du massacre des protestants, et c'est peut-être par une allusion à ce fait historique que l'on s'est livré à Labarre à un véritable massacre d'innocentes poupées, lesquelles ne protestaient d'ailleurs pas du tout. C'est sur la solidité de leur aplomb que ces forcenés exerçaient leur adresse.

Dimanche avait également lieu la St-Louis, Louis IX historiquement, et qui est surtout passé à la postérité pour avoir rendu la justice sous un chêne. Ce doit être par une allusion à la force de cet arbre que l'on dit encore de nos jours: Raide comme la justice.

DANBIE.

**FAITS DIVERS**

**Le Nouveau-Cirque**

En dehors de l'exposition, les visiteurs ont à voir bien des curiosités créées depuis peu. Il y a

deux ans par exemple, qu'en plein cœur de Paris, à deux pas des boulevards, entre la rue Royale et la rue de la Paix, aux 247 et 251 de la rue St-Honoré, s'est élevé le Nouveau-Cirque, à nul autre pareil, et où les plaisirs nautiques se mêlent aux joies hippiques et acrobatiques.

L'installation en est très confortable et d'un goût parfait et éclairée entièrement à l'électricité.

Le clou de l'aménagement est le plancher mobile qui tient lieu d'arène et qui fait du Nouveau-Cirque un établissement unique au monde. Aussitôt après les exercices équestres, acrobatiques, etc. exécutés par une troupe triée sur le volet, et qui ont lieu sur un épais tapis de sparterie (innovation qui a l'avantage d'éviter aux spectateurs la poussière si désagréable dans l'ancien système) la piste — 30,000 kilos — s'enfonce avec une lenteur majestueuse et l'eau jaillit, puis étend son calme niveau à la place où l'instant d'avant, acrobates, clowns, écuyers, chevaux, faisaient le travail sur terre ferme.

Dans ce vaste bassin à l'eau pure et claire se jouent des pantomimes nautiques telles que « La Grenouillère » que l'on donne encore en ce moment et qui est prêt d'atteindre sa 300<sup>e</sup> représentation.

Cette désopilante bouffonnerie amuse toujours le public. Il est difficile, en effet, d'imaginer un spectacle plus gai, plus animé, plus pittoresque.

Détail à noter, les prix sont on ne peut plus modérés. Une loge de 5 places ne coûte que 25 francs et l'on peut avoir un fauteuil pour 3 fr.

**Ce qu'un homme consomme dans sa vie**

Un savant s'est amusé à calculer qu'un homme arrivé à l'âge de soixante-dix ans a absorbé au cours de sa vie la charge de vingt wagons de nourriture, tant solide que liquide. En comptant seulement quatre tonnes par wagon, cela fait 80,000 kilos, ce qui donne, pour un total de 25,550 jours d'existence, une consommation moyenne d'environ 3 kilos 200 grammes par jour.

Cette consommation quotidienne, variable elle-même, est estimée à 2 kilos 1/2 pendant l'enfance et la vieillesse, et à 3 kilos 1/2 ou 4 kilos pendant l'âge mûr. Ces chiffres ne sont pas exagérés, car les statistiques médicales constatent que la nourriture quotidienne liquide et solide des soldats, des marins et des ouvriers dépasse, en moyenne, 4 kilos 1/2.

**L'abus du piano**

Un groupe de médecins allemands vient de publier sur ce sujet un mémoire des plus intéressants, dont la conclusion est qu'il faut bien se garder de faire apprendre le piano à un individu âgé de moins de douze ans.

Avant cet âge, le système musculaire n'est pas suffisamment développé, et le système nerveux peut être gravement atteint par l'étude d'un instrument qui exige, chaque jour, plusieurs heures de travail: c'est ainsi que la croissance s'opère mal et que le développement physique se produit au milieu d'une surexcitation sans cesse grandissante.

Le mémoire appuie sur cette vérité que l'étude de la musique est « éternelle » au suprême degré; on ne devrait donc s'y livrer qu'après avoir atteint un haut degré de maturité physique et morale.

**Avis aux petits pianistes...**

**Une tour de 455 mètres**

Toujours plus haut! Un architecte de Washington, M. Charles Kinkel, a écrit une lettre au maire de New-York, lui annonçant qu'il a l'intention de construire dans cette ville, pour l'Exposition prochaine, une tour de 455 mètres de hauteur.

Le poids de cette tour serait, d'après les calculs de M. Kinkel, de 30,000 tonnes.

Elle serait de forme cylindrique, terminée par une cloche et surmontée d'un ange sonnant de la trompette.

**L'erreur d'un jury**

On mande de Limoges: La femme Souhem, la mégère du Puy-Imbert, doit à une erreur du jury de la Haute-Vienne de n'avoir pas été condamnée à mort. En effet, lors de la délibération, on avait trouvé dans l'urne, sur la question des circonstances atténuantes, cinq *oui*, cinq *non* et deux bulletins blancs.

Les jurés ont cru que ces bulletins blancs devaient être comptés en faveur de l'accusé et ils ont accordé les circonstances atténuantes. Or, aux termes de la loi, les bulletins blancs doivent être considérés comme nuls et ne peuvent entrer en ligne de compte.

On devait donc les négliger purement et simplement et il serait alors resté cinq *oui* contre cinq *non*. Comme il faut la majorité absolue pour que les circonstances atténuantes soient accordées, il en résulte que cette majorité n'ayant pas existé, le verdict aurait dû être muet sur les circonstances atténuantes, et que la femme Souhem aurait dû être régulièrement condamnée à mort.

Toute erreur du jury profitant aux accusés, il n'y a pas à revenir sur la condamnation prononcée; mais c'est égal, la triste héroïne du Puy-Imbert peut bien dire que sa tête n'a tenu qu'à un cheveu.

**Traitement des verrues**

Le Dr Imossi a étudié l'emploi interne de la teinture d'iode pour le traitement des verrues.

Les patients doivent prendre 10 gouttes de teinture d'iode, deux fois le jour, dans un demi-verre d'eau. Le développement des verrues s'arrête, dit la *Revue Thérapeutique*, puis elle disparaissent. Sur 10 personnes ainsi traitées, il y eut 10 succès. L'auteur a remarqué que le sujet maigrissait pendant toute la durée du traitement.

**L'âge des prévenus**

D'après une communication de M. H. Joly à l'Académie des sciences morales et politiques, les prévenus de moins de 16 ans d'âge ont augmenté de 140 0/0 et ceux de 16 à 21 ans de 240 0/0. Cette précocité ne tient pas à un développement plus hâtif des facultés, mais à ce fait que le nombre des enfants vivant dans la rue s'élève chaque jour.

**Beurre dangereux**

D'après la *Gazette médicale de l'Algérie*, un médecin anglais vient d'appeler l'attention des hygiénistes sur le danger de se nourrir de beurre imprégné de miasmes dangereux. Souvent on le prépare et on le garde dans les chambres habitées, quelquefois même par des malades. Le lait est conservé de la même façon. Il en résulte une contamination par des germes morbifiques: il faut obvier à ces inconvénients très graves pour la santé des consommateurs.

(Journal de la Santé) Dr AUBRAY.

**Dernières nouvelles**

**Le remplacement de M. Tirman**

Le *Courrier du Soir* dit qu'il est question du remplacement de M. Tirman, gouverneur général de l'Algérie, qui serait appelé à un autre poste.

**Le Budget de 1891**

Plusieurs ministres ont déjà commencé le travail de répartition des dépenses à prévoir pour l'exercice 1891.

Le gouvernement désire, en effet, que le budget de cet exercice fût déposé à la Chambre avant la fin de l'année courante.

Chaque ministre, se conformant au désir manifesté par M. Rouvier, apporte à l'établissement du budget de son département la plus stricte économie, afin que le chiffre total, tout en tenant compte des dépenses nécessitées par l'application des lois nouvelles, n'excède pas le chiffre du budget de l'an dernier.

**BOURSE. — Cours du 26 Août 1889.**

3 0/0.....	85 75
3 0/0 amortissable (nouveau).....	89 80
4 1/2 0/0 1883.....	104 20
Actions Orléans.....	1,352 50
Actions Lyon.....	1,330 00
Action Panama.....	41 25
Obligations Orléans 3 0/0.....	408 00
Obligations Lombardes.....	306 00
Obligations Saragosse.....	363 75
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	93 20

**BULLETIN FINANCIER**

Du 26 août 1889.

La séance d'aujourd'hui confirme autant que possible nos appréciations précédentes sur l'Italien et sur le 3 0/0. La situation financière de nos voisins est évidemment très troublée et les sinistres augmentent chaque jour. Mais il y a sur ce fonds d'Etat une position de place telle que la baisse ne saurait avoir l'extension que l'on attend et nous en avons une preuve aujourd'hui, où l'Italien clôture à 92,82 après des nouvelles qui semblaient présager un effondrement.

Sur nos rentes même situation de place, quoique dans une proportion moindre, et de là des rachats nombreux dès que les cours faiblissent. Cependant il faut faire des réserves sur le sort de la liquidation et reconnaître que la tendance générale est un peu plus lourde. Le 3 0/0 clôture à 85,75 après 85,67 au plus bas. Le 4 1/2 104,20. Le Foncier recule à 1,286, Le Suez à 2,287. La Banque de Paris et Lyonnais conservent leurs cours précédents. Les fonds étrangers sont bien détaillés. L'extérieure n'a pas varié de la journée à 73 1/2.

Le Hongrois et le Russe enregistrent des différences insignifiantes sur la veille. Le Rio en revanche, est très ferme à 206.

Les valeurs ottomanes ont été l'objet de quelques réalisations facilement absorbées. Le turc reste à 16 7/8, la Banque ottomane 526, l'Egypte 436.

Les obligations 5 0/0 chemins argentins sont à 436. Celles de Santa-Fé valent 399. Ce sont deux placements avantageux et les meilleurs que l'on puisse trouver dans la République Argentine.



CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Trains de plaisir

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1889, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements du Lot, de l'Aveyron, du Cantal et de la Corrèze, pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Aurillac le 5 septembre à 5 h. 25 soir et de Rodez le même jour, à 5 h. 15 soir.

Il desservira les stations comprises entre : Rodez, Decazeville, Najac, Cabessut, Massiac, Capdenac, Souillac, Tulle, Larche, et St-Julien-le-Vendomois.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le lundi 16 septembre à midi 30.

Prix des places aller et retour :

De Rodez, Decazeville, Najac, Cabessut, Capdenac et des stations intermédiaires à Paris : 2<sup>e</sup> classe 48 fr., 3<sup>e</sup> classe 33 fr.

De Massiac, Aurillac, Figeac, Souillac, Quatre-Routes et des stations intermédiaires à Paris : 2<sup>e</sup> classe 44 fr., 3<sup>e</sup> classe 30 fr.

De Turenne, Tulle, Larche, Brive et St-Julien-le-Vendomois et des stations intermédiaires à Paris : 2<sup>e</sup> classe 38 fr., 3<sup>e</sup> classe 26 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer, pour ce train, que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 4 septembre à 6 h. du soir.

AOÛT — SEPTEMBRE 1889

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Bearn.

Et du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre pour Alet, Argelès-Vieuxac, Ax, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Capvern, Couiza-Montazels, Hendaye, Laruns-Eaux-Bonnes, Oloron, Sainte-Marie, Pierrefitte-Nestalas, St-Girons, Salles-du-Salat et Usat-les-Bains.

Les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Table with 2 columns: Number of persons (3, 4, 5, 6) and percentage discount (25%, 30%, 35%, 40%).

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des Billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du Bilet de Famille.

Pendant la saison des Bains de mer, du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, il est délivré à toutes les gares du réseau du chemin de fer d'Orléans, des billets aller et retour, de toutes classes, à des prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-André-des-Eaux, Pornichet, Escoubiac-la-Faule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vanes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon, Lorient, (Port-Louis, Larmor, Quimperlé (Pouldu), Concarneau, Quimper (Bénodet, Foussant, Bey-Meil, Pont-l'Abbé (Langoz), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon-Morgat).

Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus, comportent une réduction de 40 0/0 sur les prix des tarifs généraux.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement, le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà d'Aurey vers Landernau, Quiberon, Concarneau et Douarnenez aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois, soit à l'aller, soit au retour, pendant 48 heures, à Nantes.

Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chefs de gare trois jours avant celui du départ.

SAISON THERMALE DE 1889

Pendant la Saison thermal, du 15 juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1<sup>o</sup> pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule ; 2<sup>o</sup> pour la station de Royat, des billets aller et retour réduits de 25 % sur les prix calculés au Tarif général par l'itinéraire effectivement suivi.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations, donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité du billet.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent auxdites places.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice-versa, billets d'aller et retour réduits de 25 %, valables pendant 3 jours.

Courses de chevaux et foire à Périgueux les 1, 2, 3 et 4 Septembre 1889.

A cette occasion la Compagnie d'Orléans rendra valables jusqu'au 4 septembre inclus les coupons retour qui auront été délivrés pour Périgueux les 31 Août, 1, 2 et 3 Septembre aux conditions de son tarif spécial A N° 9.

MARCHE OFFICIELLE DES TRAINS

Table with 4 columns: Station, Matin, Soir, and another station. Rows include Cazouls, Martel, St-Denis, etc.

Des milliers de Certificats

attestent la puissante efficacité des pilules Giequel pour combattre la constipation et toutes les maladies qui en dérivent, telles que : maux d'estomac, manque d'appétit, maux de tête, névralgies, étourdissements, congestions. Elles sont aussi un remède souverain contre les maladies du cœur; du foie, l'Hydropisie, la jaunisse, la paralysie. Dans toutes les pharmacies, vous trouverez les Pilules Giequel, à 1 fr. 50 la boîte.

Le sourire aux lèvres!

Vous le savez bien — charmantes jeunes filles et élégantes dames, toujours désireuses de paraître belles — qu'il n'y a de visage aimable et gracieux que si le sourire apporte à la physionomie sa divine irradiation.

Mais, pour que votre bouche mignonne puisse posséder ce don précieux du sourire, il est nécessaire que sous vos lèvres entr'ouvertes, se montre le délicat émail de jolies dents et que, dans la franchise de l'éclat de rire, de gentilles quenottes apparaissent laitueses et nacrées, comme deux rangs de fines perles dans le frais écrin de genévies fermes et roses ?

Donc, pas de sourire, sans cette condition... et c'est là ce qui explique la vogue inouïe et l'universelle renommée du merveilleux Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulaix le seul capable, ainsi que l'expérience l'a prouvé depuis des siècles, de vous conserver pour toujours cette faculté de sourire qui est votre plus grande force de séduction...

A. SEGUIN — BORDEAUX
ELIXIR : 2, 4, 8, 12 et 20 Fr.
POUDRE : 1.25, 2 et 3 Fr.
PÂTE : 1.25 et 2 Fr.
Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes et Merciers, etc.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES les

et à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors). La petite Carte de poche DU LOT

Chemin de fer d'Orléans

Large table with multiple columns showing train routes and fares between stations like Cahors, Libos, Montauban, Capdenac, and Toulouse.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrit comme Célestins. Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire : PARIS, 2, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc. NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES. Histoire, commerce, industrie, agriculture, climats de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc. 125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France. L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes de revendra qu'à 48 fr. 75 AVEC 425 CARTES COLORIÉES. La 1<sup>re</sup> liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires pour un supplément gré à gré à HAYARD, éditeur, 74, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1<sup>re</sup> série.



Entreprise de Greffage

Greffage d'Automne de la Vigne. — Ce système de plus en plus pratiqué dans la région Méridionale est possible et très avantageux dans nos contrées, dans les sols de côtesaux perméables, ou en plaine bien égouttée. — Il doit se faire au plus tôt du 25 août, et du 20 au 25 septembre au plus tard. (Voir Progrès Agricole, N° du 18 août 1889). Prière de s'adresser pour commandes et renseignements plus détaillés à M. ALAZARD, horticulteur, (Chevalier du Mérite Agricole), à Montauban.

Pépinière de Vignes Américaines et Franco-Américaines, située à Cahors, rue de l'Abattoir. Visible tous les jours. Entrée libre.

Advertisement for 'LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSES MÉDAILLE D'OR' by FOURGEAUD & LACOSTE. Includes detailed text about the product's quality and awards, along with several medals and a bottle illustration.

Vignes américaines

Grande quantité de Boutures, de Racins et de plants greffés soudés, à des prix très réduits

ENVOI FRANCO DU PRIX-COURANT SUR DEMANDE S'ADRESSER AU PROPRIÉTAIRE :

M. Victor COMBES

Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot et du Conseil municipal. A Vire, par Puy l'Evêque (Lot)

Le propriétaire-gérant : LAYTON.